



**SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT  
ALSACE MOSELLE**  
Espace Européen de l'Entreprise - 1 rue de Rome  
BP 10020 - SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG Cedex  
Téléphone : 03 88 19 29 19 - Télécopie : 03 88 81 18 91



# P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

## COMMUNE DE SOMMERAU

Annexe Sanitaire  
« Eau Potable »



Le Directeur Ingénierie et Maîtrise  
d'Ouvrage

Yan DABROWSKI

A Schiltigheim, le 5 mai 2021



# SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

GA/LBR/901.099

## COMMUNE DE SOMMERAU

### Plan Local d'Urbanisme

#### Annexe Sanitaire *Eau Potable*

#### NOTE TECHNIQUE

---

<b>1<sup>er</sup> envoi :</b>	<b>Février 2021</b>	1 <sup>ère</sup> phase
<b>2<sup>ème</sup> envoi :</b>	<b>Avril 2021</b>	2 <sup>ème</sup> phase – selon plan de zonage du 13 avril 2021
<b>Mise(s) à jour :</b>		

---



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX  
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91  
INTERNET : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



## SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS .....	4
1.1. Structure administrative .....	4
1.2. Domaine de compétences et d'intervention.....	4
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS .....	5
2.1. Production d'eau .....	5
2.1.1. A l'échelle du Périmètre.....	5
2.1.2. Secteur de Birkenwald.....	5
2.2. Qualité de l'eau .....	6
2.3. Stockage de l'eau .....	6
2.4. Réseau de distribution .....	7
2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales .....	7
2.4.2. Réseaux communaux.....	8
2.4.3. Pressions de service .....	9
2.4.4. Défense contre l'incendie .....	9
2.4.5. Périmètres de protection.....	11
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES.....	12
3.1. Au niveau intercommunal.....	12
3.2. Au niveau communal .....	12
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE.....	15
4.1. Commune d'Allenwiller.....	15
4.1.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées) .....	15
4.1.2. Desserte des Zones N (zones naturelles) .....	15
4.1.3. Desserte de la zone IAUt (zone à urbaniser) .....	15
4.2. Commune de Birkenwald .....	15
4.2.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées) .....	15
4.2.2. Desserte des Zones N (zones naturelles) .....	15
4.2.3. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser) .....	16
4.3. Commune de Salenthal.....	16
4.3.1. Desserte des Zones U (zone urbanisées).....	16
4.3.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles) .....	16
4.3.3. Desserte des Zones N (zones naturelles) .....	17
4.3.4. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser) .....	17
4.4. Commune de Singrist .....	17
4.4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées) .....	17
4.4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles) .....	17
4.4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles) .....	17
4.4.4. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser) .....	18

4.4.5. Desserte de la zone AUX (zone à urbaniser).....	18
5. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER .....	19
5.1. Loi Urbanisme et Habitat.....	19
5.2. Détail estimatif .....	19
6. CONCLUSION .....	20
7. ANNEXE – ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 21	

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Structure administrative

La commune de Sommerau est une commune nouvelle issue du regroupement des quatre communes déléguées d'**Allenwiller**, **Birkenwald**, **Salenthal** et **Singrist**. Ce regroupement a été entériné par arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2015. Son siège est fixé à la mairie d'Allenwiller.

La gestion des installations d'eau potable de la commune de Sommerau est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA), périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier. Ce dernier rassemble 40 communes et représente une population totale d'environ 38 200 habitants, dont 1 543 habitants pour la commune de Sommerau (population légale au dernier recensement).

### 1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne – Marmoutier a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par ce transfert de compétence, il est devenu SDEA – Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune déléguée de **Birkenwald** a intégré le périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

## 2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

D'un point de vue technique, les 3 communes déléguées de **Allenwiller**, **Salenthal** et **Singrist** sont alimentées par le Périmètre de la Région de Saverne-Marmoutier tandis que la commune déléguée de **Birkenwald** dispose de ressources propres. Ces deux entités ne sont pas interconnectées.

### 2.1. Production d'eau

#### 2.1.1. A l'échelle du Périmètre

Le système d'alimentation en eau potable du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier est relativement complexe. Il comporte plusieurs secteurs de production et de distribution interconnectés, résultant d'une part de l'historique de la constitution du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne – Marmoutier, et d'autre part des contraintes imposées par la géographie des lieux.

La production d'eau est assurée par 11 forages dans les grès vosgiens et 46 sources captées dans le massif vosgien, entre Weiterswiller au nord et Birkenwald au sud. La capacité totale de production atteint les 1 000 m<sup>3</sup>/h, soit une production journalière maximale de 20 000 m<sup>3</sup> en fonctionnement 20h/24.

Le réseau de distribution du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier n'est interconnecté avec les réseaux d'aucun syndicat voisin. La sécurité de la ressource en eau des 40 communes du Périmètre n'est pour autant pas jugée critique étant donné la grande diversité des ressources propres au Périmètre.

Sans être exhaustif, les capacités des principales ressources sont les suivantes :

Secteur géographique	Ouvrages de production	Capacité (m <sup>3</sup> /h)
SUD	Forage Moulin-Champagne 1	400
	Forage Moulin-Champagne 2	
	Forage Moulin-Champagne 3	
	Sources de la Mossel	
OUEST	Forage de Stambach	98
	Sources basses de Saverne	33 à 71
	Sources hautes de Saverne	53 à 110
	Puits 1 de Baerenbach	90
	Puits 2 de Baerenbach	
	Forage de Ramsthal 1	50
	Forage de Ramsthal 2	60
	Forage de Ramsthal 3 (Mise en service en 2021)	100 *
NORD	Forage de Weiterswiller	12
HAEGEN	Forage communal	10
	Sources communales	1,14

\* Production limitée à 60 m<sup>3</sup>/h en raison d'apparition de pics de turbidité à plus grand débit. Ceci n'exclut pas la possibilité d'exploiter le forage à pleine capacité en période de pointe de consommation moyennant une décharge des premières eaux turbides.

#### 2.1.2. Secteur de Birkenwald

Le secteur de Birkenwald dispose de sa propre ressource en eau potable.

Elle exploite 5 captages de sources situés en milieu forestier sur les bans communaux de Birkenwald, Reinhardmunster et Wangenbourg-Engenthal, bénéficiant d'un arrêté préfectoral de DUP du 16 juin 2009.

La totalité de la ressource est dirigée dans un regard collecteur puis est acheminée gravitairement via une conduite Ø 90 mm en PVC jusqu'à la station de traitement. L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation par filtration sur du calcaire visant à réduire son caractère agressif puis subit une désinfection par rayonnements ultra-violet.

La capacité de production de la station de traitement est de 14 m<sup>3</sup>/h ou 336 m<sup>3</sup>/j. Cependant, en période d'étiage, la production des sources peut atteindre 4,7 m<sup>3</sup>/h (avis de l'hydrogéologue agréé de septembre 1998) soit 112 m<sup>3</sup>/j.

L'eau traitée est ensuite stockée dans le réservoir communal.

## 2.2. Qualité de l'eau

Les différents puits et sources du Périmètre sont captés dans les grès vosgiens. L'eau brute produite est donc caractéristique de ces formations gréseuses des Vosges : douce, faiblement minéralisée, agressive et à pH acide. Elle présente une grande propreté bactériologique et sa teneur en nitrate est très faible, puisqu'elle varie entre 2 et 7 mg/l en fonction des ressources, ce qui est largement inférieur à la concentration maximale admissible fixée à 50 mg/l.

L'eau est donc traitée au niveau de 7 stations de neutralisation/désinfection avant sa mise en distribution.

Station de traitement	Eau traitée	Capacité maxi (m <sup>3</sup> /h)	Type d'installation
Birkenwald	Sources communales	14	Filtre fermé / Désinfection par appareil UV
Stambach (1956)	forage de Stambach	110	Filtres ouverts / Désinfection au chlore gazeux
Baerenbach (1993)	sources basses sources hautes puits du Baerenbach	80 110	Filtres fermés / Désinfection au chlore gazeux
Col de Saverne (1976 – Rénovation complète en 2020)	forages de Ramsthal	210	Filtres fermés / Désinfection au chlore gazeux
Reinhardsmunster (2000)	sources de la Mossel	70	Filtres fermés / Désinfection au dioxyde de chlore
Moulin Champagne (2001)	forages de Moulin Champagne	400	Filtres ouverts / Désinfection au dioxyde de chlore
Weiterswiller (1995)	forage de Weiterswiller	12	Filtre fermé / désinfection par appareil UV

## 2.3. Stockage de l'eau

Le Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 12 600 m<sup>3</sup> grâce à 27 réservoirs. Les quatre réservoirs suivants sont les principaux sites de stockage d'eau potable du Périmètre et représentent 70 % du volume utile stocké.

Localisation	Réservoir	Type	Niveau d'eau (m NGF)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Réserve incendie (m <sup>3</sup> )
Marmoutier	Réservoir du Tannenwald	Semi-enterré	329,82	4 790	4 130	660
Saverne	Réservoir du Haut-Barr	Semi-enterré	296,68	2 200	1 960	240
Saverne	Réservoir du Col de Saverne	Semi-enterré	296,70	2 000	1 800	200
Saverne	Réservoir de la Vierge	Semi-enterré	235,00	650	650	0

Pour la commune de Sommerau, le stockage de l'eau est assuré par différents réservoirs dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ouvrage	Type	Niveau d'eau (m NGF)	Volume total (m <sup>3</sup> )	Volume utile (m <sup>3</sup> )	Réserve incendie (m <sup>3</sup> )
Réservoir de Singrist	Semi-enterré	323,00	200	100	100
Réservoir du Koppenberg	Semi-enterré	350,06	500	320	180
Réservoir de Birkenwald	Semi-enterré	318,14	80	50	30
<b>Total</b>			<b>780</b>	<b>470</b>	<b>310</b>

Le remplissage du **réservoir de Singrist** s'effectue d'une part par les sources de la Mossel via la conduite Ø 150 mm en provenance de Dimbsthal et d'autre part par la liaison Ø 150 mm réalisée entre le réservoir de Singrist et le réservoir de Koppenberg ; il s'agit d'une liaison d'appoint, réglée via la vanne motorisée de la rue des Champs à Singrist.

**Le réservoir du Koppenberg** mis en service en 1995 est alimenté par pompage à partir du réservoir de Reutenbourg, lui-même rempli à partir des réservoirs de Marmoutier 2 et du Tannenwald. Une conduite de distribution Ø 200 mm part du réservoir du Koppenberg, se divise en deux conduites Ø 150 mm au niveau du regard de comptage Jetterswiller/Singrist, l'une alimentant Singrist par la RD 883, l'autre alimentant Jetterswiller, Crastatt, Zehnacker, Knoersheim et une partie de Westhouse-Marmoutier.

Enfin, **le réservoir de Birkenwald** est alimenté par la station de traitement attenante, située en amont hydraulique.

## 2.4. Réseau de distribution

### 2.4.1. Conduites maîtresses intercommunales

Le réseau de distribution du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier comporte près de 440 km de conduites principales, 6 stations relais et de nombreux appareils de régulation (vannes motorisées, réducteurs de pression, stabilisateurs pilotés). Il se caractérise par l'existence de plusieurs secteurs de pression avec possibilité de transfert d'eau entre secteurs grâce aux organes de régulation. Le rendement du réseau est d'environ 78 %.

On distingue tout de même deux grands secteurs de distribution desservis par les deux secteurs de production principaux du Périmètre :

- La ville de Saverne est alimentée par les ressources du secteur de production Ouest (sources hautes et basses de Saverne, forages de Baerenbach, Ramsthal et de Stambach), via les réservoirs de la Vierge, du Haut-Barr et du Col de Saverne et des conduites structurantes Ø 400, 300, 250 et 200 mm ;

- Les communes situées autour de Saverne dont la commune de **Sommerau** sont principalement alimentées par le secteur de production Sud (forages de Moulin – Champagne, sources de la Mossel) par le biais d'une conduite de gros diamètre (Ø 400, 300 et 250 mm) qui contourne la ville de Saverne par l'est suivant l'axe formé par les communes de Marmoutier, Otterswiller et Monswiller.

Ces deux secteurs de distribution sont interconnectés en plusieurs endroits dans le contournement de Saverne pour secourir l'alimentation en eau de Saverne par le secteur de production Sud.

Des maillages intercommunaux permettent ensuite de distribuer l'eau dans les communes voisines de Saverne depuis cette conduite de contournement.

Les autres ressources du Périmètre permettent un appoint plus localisé d'eau potable. On pense par exemple au forage de Weiterswiller à l'extrême nord du Périmètre qui alimente principalement cette commune, ou encore à la source Maibaechel qui alimente essentiellement les habitations du secteur Neumuehle (commune de Dossenheim-sur-Zinsel).

Enfin, et indépendamment du système de distribution décrit précédemment, les communes de **Birkenwald** et Haegen sont alimentées en eau par leurs ressources respectives sans liaisons intercommunales.

#### 2.4.2. Réseaux communaux

La structure des réseaux de distribution des quatre communes déléguées est détaillée ci-après.

##### 2.4.2.1 Réseau communal d'Allenwiller

La commune déléguée d'**Allenwiller** est alimentée depuis le nord (réservoir de Singrist) via une conduite Ø 200 mm se réduisant ensuite en Ø 150 mm.

Du fait de la topographie de la commune, la pression en amont est régulée au niveau d'un regard réducteur de pression situé à l'entrée nord (rue de Marmoutier), à côté de l'ancien réservoir d'Allenwiller (ouvrage hors-service). Des canalisations de plus faibles diamètres (Ø 125, Ø 110, Ø 90 et Ø 80 mm) assurent un maillage et la desserte locale.

Nota : la situation géographique de la commune d'Allenwiller en bout de réseau (alimentation se faisant via une branche unique) peut s'avérer problématique en cas de rupture sur cette même conduite d'adduction.

##### 2.4.2.2 Réseau communal de Birkenwald

La commune déléguée de **Birkenwald** est directement alimentée depuis le réservoir communal via un réseau structurant Ø 125 mm. A partir de ce réseau, l'ensemble des habitations est desservi par un maillage de conduites de diamètres variables (Ø 110, Ø 90 et Ø 80 mm).

##### 2.4.2.3 Réseau communal de Salenthal

La commune déléguée de **Salenthal** est alimentée au nord depuis le réservoir de Singrist via une conduite Ø 100 mm. La commune dispose également d'une seconde branche d'alimentation à l'est via un maillage sur la conduite Ø 200 mm desservant Allenwiller.

Un réseau de conduites de plus faibles diamètres (Ø 125, Ø 110, Ø 90 et Ø 80 mm) assure un maillage et la desserte locale.

##### 2.4.2.4 Réseau communal de Singrist

La commune déléguée de **Singrist** est divisée en deux secteurs par une vanne fermée sur le tronçon traversant la RD 1004 à l'intersection de la rue du Général Leclerc (Route Départementale n°1004) et de la rue de Reutenbourg :

- le secteur Ouest desservi à partir du réservoir de Singrist,
- le secteur Est alimenté à partir du réservoir de Koppenberg.

Pour le **secteur Ouest**, la conduite Ø 150 mm depuis le réservoir de Singrist dessert la rue du 21 novembre et se prolonge rue du Général Leclerc jusqu'à la vanne de sectorisation.

Un réseau de conduites de plus faibles diamètres (Ø 125, Ø 110, Ø 90 et Ø 80 mm) assure un maillage et la desserte locale.

Le **secteur Est**, alimenté depuis le réservoir du Koppenberg par une conduite Ø 200 mm se réduisant ensuite en Ø 150 mm au droit du regard de comptage de la Route Départementale n°883, correspond aux conduites Ø 150 mm posées rue du Général Leclerc (Route Départementale n°1004) et la rue de Reutenbourg.

On notera que la rue du Général Leclerc est équipée de tronçons de réseaux de part et d'autre de la chaussée. Cette spécificité est liée aux difficultés d'intervention sur l'axe majeur de transit que constitue la Route Départementale n°1004.

### 2.4.3. Pressions de service

La piézométrie du réseau d'**Allenwiller** est fixée par le réducteur de pression situé au nord de la rue de Marmoutier, à côté de l'ancien réservoir d'Allenwiller (ouvrage hors-service).

La pression statique sur le réseau communal est ainsi comprise entre 3,9 et 5,3 bars.

La pression statique dans la commune de **Birkenwald** est imposée par le niveau d'eau du réservoir communal. Elle est de l'ordre de 4 à 5 bars sur la partie basse de Birkenwald. La partie haute du bourg, notamment la rue de la Chapelle et la rue des Champs, présente des pressions statiques insuffisantes du fait de l'altimétrie. Les habitations de ce secteur du village sont équipées de dispositifs de surpression individuels.

A **Salenthal**, elle est de l'ordre de 2 bars pour la partie haute et 4 bars pour la partie basse du bourg.

La pression statique pour chaque secteur de la commune déléguée de **Singrist** est déterminée par le niveau d'eau du réservoir correspondant au secteur. Elle varie en fonction de l'altitude des habitations :

- Pour le **secteur Ouest** (réservoir de Singrist) de 2 à 4 bars.
- Pour le **secteur Est** (réservoir du Koppenberg) de 4 à 6 bars.

### 2.4.4. Défense contre l'incendie

#### 2.4.4.1 Allenwiller

Le réseau de distribution d'Allenwiller est équipé d'un total de 36 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 14 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 10 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ;
- 12 Hydrants (Ø 65 mm).

La commune dispose par ailleurs de deux citernes enterrées implantées en extrémité de réseau, rue d'Obersteigen et rue de Birkenwald.

L'ancien réservoir communal situé à l'extrémité de la rue de Marmoutier, à présent hors-service et déconnecté du réseau, est conservé comme réserve incendie représentant un volume de 150 m<sup>3</sup>.

#### 2.4.4.2 Birkenwald

Une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Birkenwald.

Le réseau de distribution de Birkenwald est équipé d'un total de 32 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 7 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 22 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ;
- 3 Hydrants (Ø 65 mm).

Compte tenu des conditions de desserte actuelle de la partie haute du village (rue de la Chapelle et rue des Champs), la défense incendie n'est pas assurée dans ce secteur par le réseau de distribution d'eau potable.

#### **2.4.4.3 Salenthal**

Une réserve d'eau de 100 m<sup>3</sup> pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Singrist.

Le réseau de distribution de Salenthal est équipé d'un total de 12 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 8 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 3 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm) ;
- 1 Hydrant (Ø 65 mm).

La commune dispose par ailleurs d'une citerne enterrée implantée en extrémité de réseau rue Principale à proximité du cimetière.

L'ancien réservoir communal, à présent hors-service et déconnecté du réseau, est également mobilisable comme réserve incendie représentant un volume de 60 m<sup>3</sup>.

#### **2.4.4.4 Singrist**

Des réserves d'eau pour la défense contre l'incendie sont assurées au niveau des réservoirs de Singrist (100 m<sup>3</sup>) et du Koppenberg (180 m<sup>3</sup>).

Le réseau de distribution de Singrist est équipé d'un total de 26 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 19 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm) ;
- 7 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm).

**Sur les quatre communes déléguées composant la commune de Sommerau**, des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m<sup>3</sup>/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

### 2.4.5. Périmètres de protection

Les communes déléguées de **Salenthal** et **Singrist** ne possèdent pas d'ouvrages de production sur leurs bans communaux et ne sont dans l'emprise d'aucun autre périmètre de protection.

#### 2.4.5.1 Allenwiller

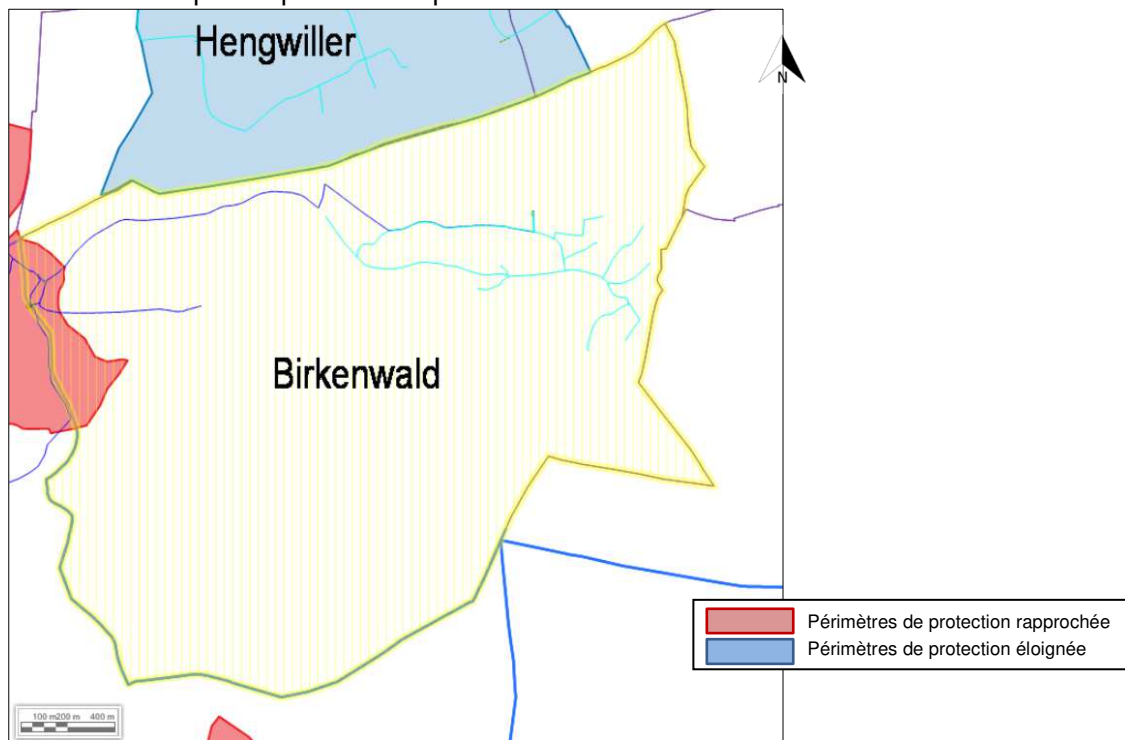
Le ban communal d'Allenwiller était concerné par le périmètre de protection de la source d'Allenwiller. Il s'agit d'un ouvrage de captage d'eau potable, déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 25 mars 1997, et abandonné depuis le 3 mai 2005. La DUP a donc été abrogée en juillet 2007 : il n'existe plus de périmètre de protection sur le ban communal. La Commune d'Allenwiller n'est de ce fait plus concernée.

#### 2.4.5.2 Birkenwald

Le ban communal de Birkenwald est concerné par les périmètres de protection des ouvrages de captage d'eau potable des sources communales (Sources Véronique, Pia, Isabelle, Jacqueline et Pascale).

Ces captages ont été déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2009.

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection ou projet de tracé de périmètre devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.



1 – Plan des périmètres de protection de captage d'eau potable sur le ban communal de Birkenwald

### 3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

#### 3.1. Au niveau intercommunal

Depuis le début des années 2000, les efforts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne – Marmoutier se sont essentiellement portés sur la sécurisation de ses ressources en eau. Dans une volonté de diversification, le Syndicat a mis en service en 2001 deux nouveaux forages à Marmoutier (secteur Moulin – Champagne) et un nouveau puits dans le secteur de Baerenbach en 2004. Il a ainsi nettement augmenté ses capacités de production pour répondre aux besoins en eau futurs des communes desservies.

Les ressources en eau du Syndicat restent tout de même constituées pour moitié de captages d'eau à faible profondeur. Pour sécuriser cette ressource, le Syndicat a achevé en 2012 un autre programme de travaux pluriannuel visant à mettre en conformité les ouvrages de captage du secteur des sources hautes et basses de Saverne, ainsi que ceux de la source Johannisthal (mise en place de clôtures, rénovation des ouvrages de collecte,...).

Parallèlement à ces travaux, le Syndicat s'est lancé en 2007 dans un vaste programme de recherche d'une nouvelle ressource pour pallier l'abandon programmé de deux forages :

- Le forage de Schlettenbach, situé dans la vallée du Ramsthal, qui présente une forte concentration en manganèse, ouvrage déjà mis hors service ;
- Le forage de Stambach, localisé en bordure de RD 132 dans la vallée de la Zorn reliant Lutzelbourg et Saverne, ouvrage jugé improtégeable et vulnérable à différentes sources potentielles de pollution.

Le nouveau forage « Ramsthal 3 » capable de produire 100 m<sup>3</sup>/h permettra, à terme, de compenser la baisse de production que représente l'abandon de ces deux forages, même si les derniers essais de pompage au niveau de ce nouveau forage montrent que son exploitation devra très certainement être limitée à 60 m<sup>3</sup>/h en raison des pics de turbidité observés au-delà de ce débit.

Dans le cadre de ce projet, la station de neutralisation du Col de Saverne a été entièrement rénovée en 2020. Le raccordement du nouveau forage « Ramsthal 3 » est en cours de finalisation pour une mise en service mi-2021.

Enfin, le SDEA a réalisé en 2017 la mise à jour du schéma directeur du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier. Cette étude a répondu aux objectifs suivants :

- Etablir un bilan besoins/ressources du Périmètre à l'horizon N + 25 ans ;
- Modéliser l'ensemble du réseau pour en vérifier le fonctionnement hydraulique et proposer, le cas échéant, les aménagements nécessaires au bon fonctionnement du réseau ;
- Proposer un programme de renouvellement des conduites les plus anciennes dans le cadre de la gestion patrimoniale du Périmètre.

Cette étude a également permis de mettre en évidence un manque de ressource en eau au niveau de la commune déléguée **Birkenwald** avec des étiages de sources de plus en plus marqués. Ainsi, un projet d'interconnexion entre le réseau communal et le réseau du périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier (secteur Haute Mossel) a été élaboré afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune déléguée de Birkenwald.

#### 3.2. Au niveau communal

Les tronçons les plus anciens du réseau devront être vérifiés et, le cas échéant, remplacés, notamment lorsque des travaux de voirie seront entrepris.

Il ressort des conclusions du schéma directeur de la Région de Saverne – Marmoutier établi en 2017 les éléments suivants :

- Une partie non négligeable du réseau de la commune déléguée d'**Allenwiller** est vieillissante. Les tronçons les plus anciens (années 1930) devront faire l'objet d'un renouvellement à l'horizon 2030 ;
- Les temps de séjour de l'eau sont parfois élevés (compris entre 3 à 5 jours) sur la partie Sud-Est à l'aval du réservoir du Koppenberg, et concerne plus particulièrement **Allenwiller** et **Singrist** ;
- La nécessité de sécuriser la ressource en eau de la commune déléguée de Birkenwald par la création d'une interconnexion avec le réseau du périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier (secteur Haute Mossel).

Le tableau ci-dessous présente les travaux réalisés ou projetés :

Commune	Année	Localisation des travaux	Nature des travaux	Linéaire	Diamètre et matériau
Allenwiller	2018	Rue de la Ceinture (réalisés)	Renforcement du réseau de distribution	~ 100 ml	Ø 63 mm PEHD
	2019	Rue d'Obersteigen et rue de la Bergerie (réalisés)		410	Ø 150 mm fonte
		Rue principale (réalisés)		390 ml	Ø 150 mm fonte
	Préconisations du schéma directeur à l'horizon 2030	Rue de Romanswiller		144 ml	Ø 100 mm fonte
		Rue de Salenthal		36 ml	Ø 125 mm fonte
		Rue de Marmoutier		319 ml	
		Rue du cimetière		43 ml	
		Rue d' Obersteigen		56 ml	
Birkenwald	2010	Sources (réalisés)	Renforcement de conduite source Jacqueline et clôtures	/	/
	2019	Réservoir de Birkenwald	Equipement chloration et sécurisation des accès	/	/
	2022/2023	Sécurisation – Interconnexion avec secteur Haute Mossel	Extension	1500 ml	Ø 150 mm fonte
Salenthal	Préconisations du schéma directeur à l'horizon 2030	Rue principale	Renforcement du réseau de distribution	255 ml	Ø 125 mm fonte
		Route de Singrist		333 ml	Ø 60 – 100 - 125 mm fonte
Singrist	2016	Réservoir de Singrist	Remplacement échelle et garde-corps chambre de manœuvre	/	/
	2019		Fiabilisation et optimisation des installation de communication avec le réservoir	/	/

Les habitations situées dans la partie haute de la commune déléguée de **Birkenwald** dispose d'une **pression de distribution inférieure à 2 bars** au niveau du sol. Pour le cas où la pression de distribution serait jugée insuffisante par les abonnés, ceux-ci pourront mettre en place des surpresseurs individuels, à implanter en aval du compteur et dans le respect des règles de pose édictées par le règlement sanitaire départemental (bâche de reprise individuelle alimentée par surverse au moyen d'un robinet à flotteur, d'une vanne de réglage et d'un trop-plein).

Afin d'éviter d'éventuelles réclamations quant à l'insuffisance de la pression de desserte par les futurs abonnés, il conviendra de les rendre attentifs à cette situation au niveau de chaque document d'urbanisme (PLU, autorisation de lotir, certificat d'urbanisme ou autorisation de construire...).

## **4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE**

Les zones de dessertes des réseaux d'eau potable sont représentées schématiquement sur les plans joints à la présente annexe sanitaire.

A défaut de desserte par les réseaux existants, le raccordement des zones par de nouvelles conduites de distribution devra faire l'objet d'études détaillées.

Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

### **4.1. Commune d'Allenwiller**

#### **4.1.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)**

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

#### **4.1.2. Desserte des Zones N (zones naturelles)**

Etant donné la constructibilité limitée dans ces zones, et en l'absence de projet d'aménagement précis concernant ces zones naturelles, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu. Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.1.3. Desserte de la zone IAUt (zone à urbaniser)**

La zone d'extension IAUt fait partie de la zone de desserte du réseau potable Ø 140 mm de la rue de Salenthal. Le raccordement de la zone nécessitera cependant la pose d'environ 25 ml de conduite en zone A.

### **4.2. Commune de Birkenwald**

#### **4.2.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)**

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

#### **4.2.2. Desserte des Zones N (zones naturelles)**

Etant donné la constructibilité limitée dans ce type de zone, et en l'absence de projet d'aménagement précis, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu.

Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.2.3. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser)**

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 110 mm qui suit le tracé de la rue des Champs puis de la rue de la Chapelle. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Compte tenu de la situation altimétrique de ce secteur, la pression disponible dans la configuration actuelle, sera inférieure à 2 bars dans toute la zone voire inférieure à 1 bar à l'étage des habitations. La mise en place de surpresseur individuel, à la charge de l'abonné, s'avérera nécessaire. Ce dispositif sera à implanter en aval du compteur et dans le respect des règles de pose édictées par le règlement sanitaire départemental (bâche de reprise individuelle alimentée par surverse au moyen d'un robinet à flotteur, d'une vanne de réglage et d'un trop-plein)

Aussi, la défense contre l'incendie depuis le réseau d'eau potable pourra ne pas être assurée.

### **4.3. Commune de Salenthal**

#### **4.3.1. Desserte des Zones U (zone urbanisées)**

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

##### *4.3.1.1 Cas particulier de la zone UB rue Principale*

Notons que le terrain situé en zone UB longeant la route Principale au sud du et actuellement occupé par des jardins potagers et des prairies est inscrit dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Cette zone est desservie par une conduite de diamètre Ø 40 mm implantée dans la rue Principale.

##### *4.3.1.2 Cas particulier de la zone UB rue de la Fontaine*

Notons que le terrain longeant la rue de la Fontaine situé en zone UB et actuellement occupé par une friche est inscrit dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Cette zone est desservie par une conduite de diamètre Ø 100 mm implantée dans la rue de la Fontaine.

#### **4.3.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)**

La zone agricole constructible identifiée en limite sud-est des zones urbanisées de Salenthal est desservie par le réseau de distribution de la rue de l'Eglise.

Néanmoins, les possibilités de raccordement des éventuels aménagements à venir seront à étudier au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.3.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)**

Etant donné la constructibilité limitée dans ce type de zone, et en l'absence de projet d'aménagement précis, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu.

Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.3.4. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser)**

Localisée au sud-ouest de la commune, à l'extrémité de la rue de la Fontaine, la zone d'extension est desservie par une conduite de diamètre Ø 100 mm qui suit le tracé de la rue de la Fontaine.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

### **4.4. Commune de Singrist**

#### **4.4.1. Desserte des Zones U (zones urbanisées)**

Les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

#### **4.4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles)**

La zone agricole constructible identifiée en limite ouest des zones urbanisées de Singrist est desservie par le réseau de distribution traversant la zone depuis le réservoir de Singrist vers la route de Singrist (route départementale n°117).

Néanmoins, les possibilités de raccordement des éventuels aménagements à venir seront à étudier au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)**

Etant donné la constructibilité limitée dans ce type de zone, et en l'absence de projet d'aménagement précis, aucun principe d'extension n'y est pour le moment prévu.

Cependant, si un projet d'aménagement devait voir le jour, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits ou source privé(e) pourrait être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et sous réserve de la disponibilité d'une ressource en eau.

#### **4.4.4. Desserte de la zone IAU (zone à urbaniser)**

Localisée au sud-ouest de la commune, à l'extrémité de la rue du 21 novembre, la zone d'extension est desservie par une conduite de diamètre Ø 150 mm qui suit le tracé de la rue du 21 novembre.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

#### **4.4.5. Desserte de la zone AUX (zone à urbaniser)**

Localisée à l'est de la commune, la zone d'extension est desservie par une conduite de diamètre Ø 150 mm implantée dans la route départementale n°883 située au sud de la zone.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire. Ce réseau de desserte interne pourra être conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage avec le réseau de diamètre Ø 150 mm de la rue de l'Artisanat.

## **5. ESTIMATION DES OUVRAGES A RÉALISER**

### **5.1. Loi Urbanisme et Habitat**

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA/la collectivité des équipements précités.

### **5.2. Détail estimatif**

De manière générale, le SDEA ne prévoira pas de réaliser à sa charge d'extensions de réseau sur le domaine public afin de desservir les zones définies comme urbanisables ou à urbaniser.

Un chiffrage pourra néanmoins être réalisé, avant la demande d'urbanisme, afin d'estimer les éventuels coûts de desserte en fonction des contraintes techniques comme de marché en vigueur.

L'aménageur prendra donc attache du SDEA avant toute demande de permis pour un projet non actuellement desservi (voir à cet effet le tracé des conduites de distribution, annexé au présent).

Le SDEA sera amené, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

## 6. CONCLUSION

La desserte en eau potable de la commune de Sommerau par les installations du Périmètre de la Région de Saverne – Marmoutier, répond bien aux besoins actuels de la commune, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif, et est en mesure de supporter un accroissement de la consommation lié au développement communal.

En ce qui concerne la desserte en eau potable de la zone IAU de la commune déléguée de Birkenwald, située dans la partie haute du bourg, la pression de distribution à l'étage des habitations pourra être inférieure à 1 bar. Dans ce cas, la mise en place de surpresseur individuel, à la charge de l'abonné, s'avérera nécessaire.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67), sur la base des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 5 mai 2021

Rédigé par  
Le Chef de Projets



Loïc BRUBACHER

Validé par  
Le Responsable Maîtrise d'œuvre  
Eau Potable



Gilles ANSELM

## 7. ANNEXE – ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Commune déléguée	Adresse (Rue)	Numéro annotation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar	Pression dyn. à 120 m3/h (bar)	Date de contrôle
Allenwiller	Bergerie (Rue de la) (Allenwiller)	PA 7	4,8	20		17/07/2006 00:00
Allenwiller	Cimetière (Rue du cimetière) (Allenwiller)	PI 9	4,4	51		17/07/2006 00:00
Allenwiller	Principale (Rue) (Allenwiller)	PI 11	5,3	62		25/04/2017 15:57
Allenwiller	Principale (Rue) (Allenwiller)	PI 12	5,2	75		17/07/2006 00:00
Allenwiller	Bergerie (Rue de la) (Allenwiller)	PI 17	6	61		25/04/2017 15:53
Allenwiller	Lavoir (Rue du) (Allenwiller)	PI 18	5,8	60		NC
Allenwiller	Lavoir (Rue du) (Allenwiller)	PI 19	5,2	49		NC
Allenwiller	Jetterswiller (Rue de) (Allenwiller)	PI 20	4,6	63		10/02/2009 00:00
Allenwiller	Obersteigen (Rue d') (Allenwiller)	PI 21	5	34		10/02/2009 00:00
Allenwiller	Obersteigen (Rue d') (Allenwiller)	PI 22	4,5	29		10/02/2009 00:00
Allenwiller	Marmoutier (Rue de) (Allenwiller)	PI 16	4	105		25/04/2017 15:54

Commune déléguée	Adresse (Rue)	Numéro annotation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar	Pression dyn. à 120 m3/h (bar)	Date de contrôle
Birkenwald	Leclerc (Rue du Général) (Birkenwald)	PI 112	4	53		NC
Birkenwald	Chapelle (Rue de la) (Birkenwald)	PA 103	1			NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PA 101	2,7	23		NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PA 104	3	13		NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PA 105	3,3	17		NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PI 106	3,7	36		NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PI 107	3,8	41		NC
Birkenwald	Etang (Chemin de l') (Birkenwald)	PI 108	3,7	36		NC
Birkenwald	Leclerc (Rue du Général) (Birkenwald)	PI 111	4,1	42		NC
Birkenwald	Leclerc (Rue du Général) (Birkenwald)	PA 109	3,9	22		NC
Birkenwald	Leclerc (Rue du Général) (Birkenwald)	PA 110	4,1	26		NC
Birkenwald	Eglise (Rue de l') (Birkenwald)	PA 114	4	67		NC
Birkenwald	Chapelle (Rue de la) (Birkenwald)	PA 116	3	27		NC
Birkenwald	Tuileries (Rue de la) (Birkenwald)	PA 118	3,9	14		NC
Birkenwald	Tuileries (Rue de la) (Birkenwald)	PA 119	4	16		NC
Birkenwald	Tuileries (Rue de la) (Birkenwald)	PA 120	4,4	47		NC
Birkenwald	Forêt (Rue de la) (Birkenwald)	PA 121	5,2	35		NC
Birkenwald	Heidenkopf (Rue du) (Birkenwald)	PA 122	5	26		NC
Birkenwald	Heidenkopf (Rue du) (Birkenwald)	PA 123	4,8	18		NC
Birkenwald	Heidenkopf (Rue du) (Birkenwald)	PA 124	4	6		NC
Birkenwald	Forêt (Rue de la) (Birkenwald)	PA 125	3,1	12		NC
Birkenwald	Chapelle (Rue de la) (Birkenwald)	PI 126	1,5	16		NC
Birkenwald	Ackerweg (Rue) (Birkenwald)	PA 115	2	17		NC
Birkenwald	Ackerweg (Rue) (Birkenwald)	PA 127	2,6	8		NC
Birkenwald	Chapelle (Rue de la) (Birkenwald)	PA 128	0,1	0		NC
Birkenwald	Chapelle (Rue de la) (Birkenwald)	PA 129	0,2	0		NC
Birkenwald	Leclerc (Rue du Général) (Birkenwald)	PI 130	4,5	18		NC

Commune déléguée	Adresse (Rue)	Numéro annotation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar	Pression dyn. à 120 m3/h (bar)	Date de contrôle
Salenthal	Principale (Rue) (Salenthal)	PI 201	29	61		25/04/2017 15:58
Salenthal	Principale (Rue) (Salenthal)	PI 204	3,8	68		28/03/2006 00:00
Salenthal	Eglise (Rue de l') (Salenthal)	PI 210	4,1	74		25/04/2017 16:00
Salenthal	Fontaine (Rue de la) (Salenthal)	PI 207	4	63		09/08/2006 00:00
Salenthal	Fontaine (Rue de la) (Salenthal)	PI 211	4	53		25/04/2017 16:01
Salenthal	Fontaine (Rue de la) (Salenthal)	PI 212	3	39		28/03/2006 00:00
Salenthal	Eglise (Rue de l') (Salenthal)	PI 213	2,2	72		28/03/2006 00:00
Salenthal	Singrist (Route de) (Salenthal)	PI 214	1,6	45		25/04/2017 16:01

Commune déléguée	Adresse (Rue)	Numéro annotation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar	Pression dyn. à 120 m <sup>3</sup> /h (bar)	Date de contrôle
Singrist	Eglise (Rue de l') (Singrist)	PA 323	3,3		6,5	21/03/2017 14:03
Singrist	Carrière (Rue de la) (Singrist)	PI 303	2,7	23		12/05/2015 14:53
Singrist	Chapelle (Rue de la) (Singrist)	PI 304	4,6	12		12/05/2015 14:56
Singrist	Tunnel (Rue du) (Singrist)	PA 315	4,4	94		12/05/2015 11:18
Singrist	Jardins (Rue des) (Singrist)	PI 318	3,4	70		12/05/2015 10:51
Singrist	21 novembre (Rue du) (Singrist)	PA 319	6,8		3,2	21/03/2017 14:02
Singrist	21 novembre (Rue du) (Singrist)	PI 320	3,3	101		21/03/2017 13:57
Singrist	Champs (Rue des) (Singrist)	PI 312	6,5	104		11/05/2015 13:04
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 308	6,5	117		11/05/2015 12:59
Singrist	Reutenbourg (Rue de) (Singrist)	PI 310	6,8		1,8	11/05/2015 11:45
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 309	7		2,8	21/03/2017 13:55
Singrist	21 novembre (Rue du) (Singrist)	PA 313	3,8	97		12/05/2015 13:32
Singrist	21 novembre (Rue du) (Singrist)	PA 325	3,9	95		12/05/2015 13:45
Singrist	Jardins (Rue des) (Singrist)	PA 314	3,9	98		12/05/2015 11:33
Singrist	Jardins (Rue des) (Singrist)	PI 305	3,8	112		12/05/2015 12:00
Singrist	21 novembre (Rue du) (Singrist)	PI 317	3,7	110		12/05/2015 13:28
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 301	4,6	70		21/03/2017 13:53
Singrist	Zone d'Activité (Singrist)	PI 326	4,1	108		11/05/2015 10:21
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 327	4,2	88		11/05/2015 12:11
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 329	4,2	96		12/05/2015 15:19
Singrist	Reutenbourg (Rue de) (Singrist)	PA 311	5,5	100		11/05/2015 12:02
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 321	4,5	120		11/05/2015 10:41
Singrist	Leclerc (Rue du Général) (Singrist)	PI 328	4	109		21/03/2017 13:59
Singrist	Colchiques (Rue des) (Singrist)	PI 330	4,3	108		12/05/2015 10:26
Singrist	Colchiques (Rue des) (Singrist)	PI 331	4,3	107		12/05/2015 10:09
Singrist	Colchiques (Rue des) (Singrist)	PI 332	4,9		1,3	21/03/2017 14:00

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.





SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT  
ALSACE - MOSELLE

(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26-12-1958 MODIFIÉ)

Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim - CS 10 020 - 67 013 Strasbourg CEDEX

**P.L.U**  
Plan Local d'Urbanisme

Périmètre de la Région de  
Saverne-Marmoutier  
**Sommerau**

Commune déléguée de Salenthal

Création du plan : 01/09/2000  
Mise à jour réseaux : 06/04/2020  
Dessinateur : E. EICHWALD

Tableau d'assemblage :

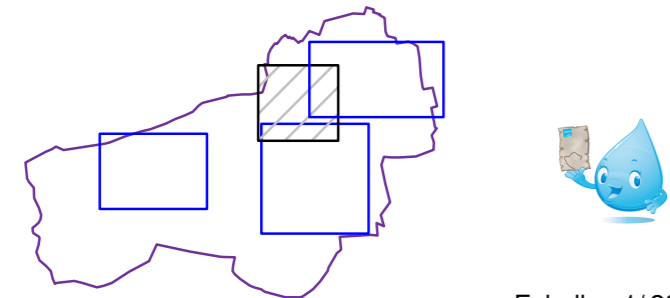





Planche : 3/4

Echelle : 1/2000

Légende PLU :  
Edition du plan le : 29/04/2021  
sur la base du Plan de Zonage  
reçu le : 27/11/2020

Réseau d'eau potable

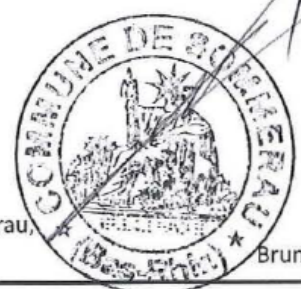
Légende :

-  Réseau d'eau potable
-  Réservoir
-  Zone de desserte du réseau d'eau potable

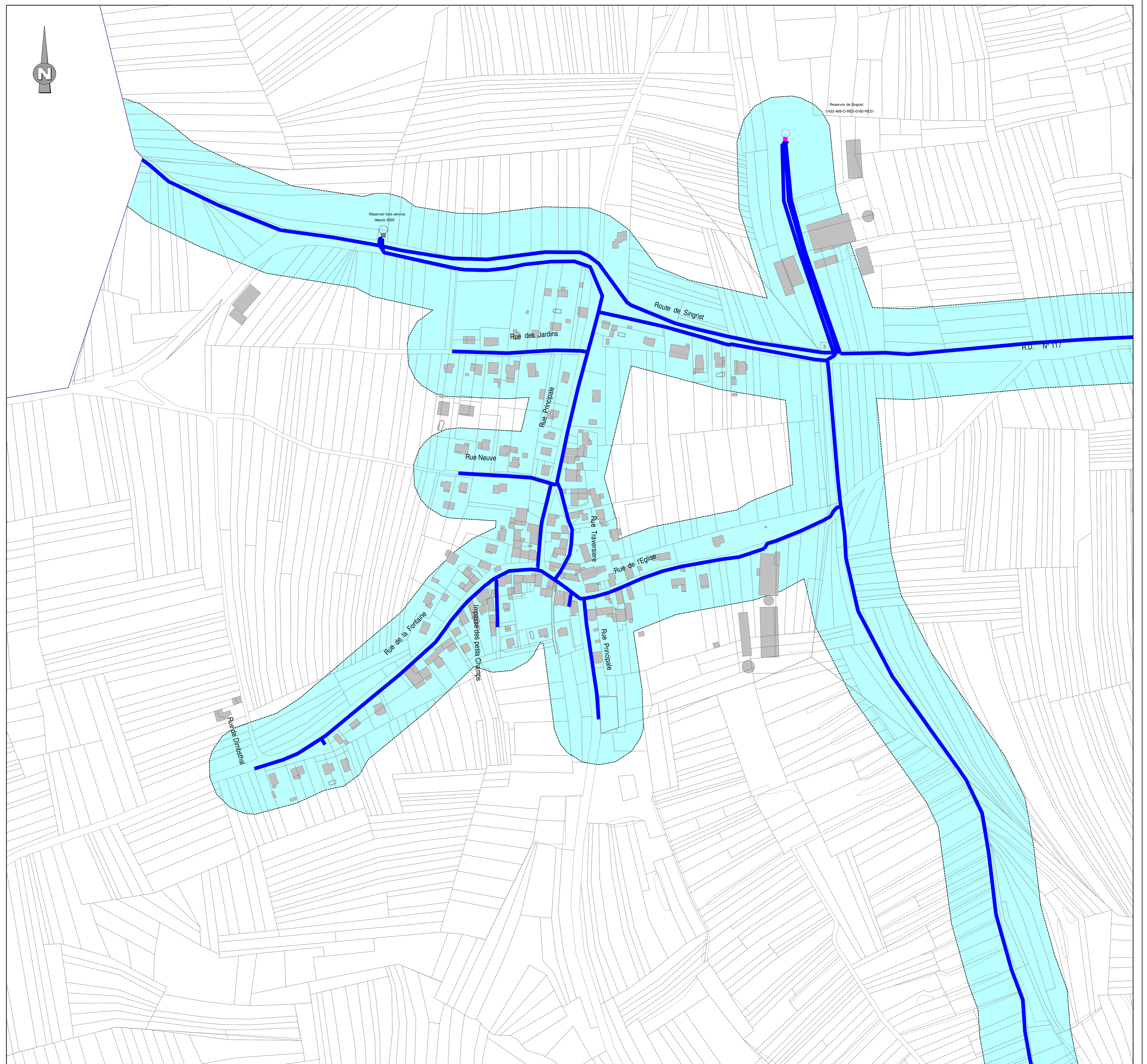
Reproduction soumise à l'autorisation préalable du SDEA \* SCAN25 - IGN Paris - Reproduction Interdite - Licence n°9278

ELABORATION DU PLU  
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil  
municipal en date du 11/07/2022,



A Sommerau, Le Maire,  
Bruno LORENTZ







SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT  
ALSACE - MOSELLE  
(ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 26-12-1958 MODIFIÉ)  
Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim - CS 10 020 - 67 013 Strasbourg CEDEX

**P.L.U**  
Plan Local d'Urbanisme

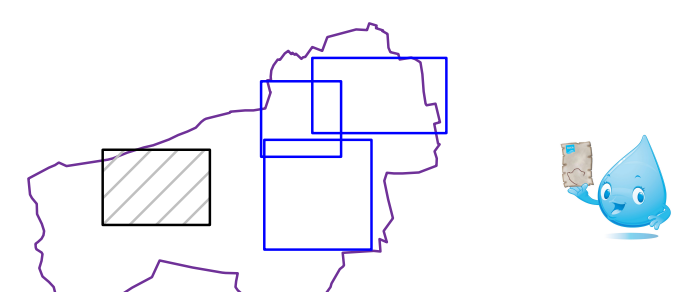
Périmètre de la Région de  
Saverne-Marmoutier

**Sommerau**

Commune déléguée de Birkenwald

Création du plan : 01/09/2000  
Mise à jour réseaux : 06/04/2020  
Dessinateur : E. EICHWALD

Tableau d'assemblage :



Légende P.L.U. :

Edition du plan le : 29/04/2021  
sur la base du Plan de Zonage  
reçu le : 27/11/2020

Planche : 2/4

Echelle : 1/2000

**Réseau d'eau potable**

Légende :

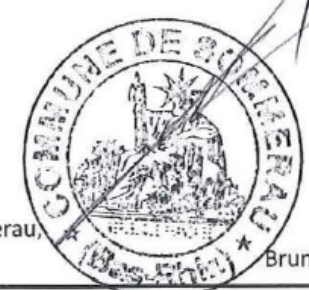
- Réseau d'eau potable
- Réservoir
- Zone de desserte du réseau d'eau potable

Reproduction soumise à l'autorisation préalable du SDEA \* SCAN25 - IGN Paris - Reproduction Interdite - Licence n°9278

ELABORATION DU PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 11/07/2022,



À Sommerau, Le Maire,  
Bruno LORENTZ

